

CHAPITRE 7: LESIONS PROFESSIONNELLES

Ce chapitre présente les descriptions méthodologiques se référant aux statistiques nationales sur les lésions professionnelles publiées par le BIT dans l'*Annuaire des statistiques du travail*. Chaque description adopte le format suivant:

Organisme responsable des statistiques

Nom de l'autorité (ou des autorités) nationale(s) responsable(s) de la collecte des données, de la compilation et de la publication des statistiques.

Périodicité

Fréquence avec laquelle les données sont compilées et publiées.

Source

Nom de la source des statistiques: généralement un régime d'indemnisation des accidents ou l'inspection du travail, mais pour un petit nombre de pays, enquête auprès des établissements.

Objectifs et utilisateurs

Principaux objectifs visés par la compilation des statistiques et leurs principaux utilisateurs en fonction de chaque pays.

Portée

Travailleurs: types de travailleurs couverts par les statistiques, par exemple ensemble des personnes occupées, salariés, travailleurs manuels, et tout groupe exclu, et le nombre de travailleurs couverts

Activités économiques: les activités économiques et les secteurs couverts par les statistiques, et tout secteur ou activité exclu.

Régions géographiques: portée géographique des statistiques, à savoir ensemble du pays ou du territoire, et toute région exclue.

Le traitement réservé dans les statistiques nationales aux victimes d'accidents du travail se produisant hors du territoire national, à savoir les personnes blessées alors qu'elles travaillent temporairement à l'étranger ou qu'elles voyagent pour affaires.

Etablissements: types et tailles d'établissements couverts, par exemple tous types et tailles d'établissements, établissements dont l'effectif est supérieur à un nombre spécifié.

Autres: toute considération limitant la portée des statistiques, par exemple la réglementation sur l'indemnisation des accidents, comme l'application d'un seuil de revenus, ou la législation du travail.

Type(s) d'accidents du travail couverts

Type(s) d'accidents du travail couverts par les statistiques et si les données se réfèrent à des lésions déclarées ou indemniées; l'inclusion ou non des maladies professionnelles et des accidents de trajet.

Concepts et définitions

Termes utilisés par le pays concernant les lésions professionnelles, leur définition et les sources des définitions.

Egalement la période d'absence du travail minimum, s'il en existe une, pour qu'une lésion professionnelle soit incluse dans les statistiques, par exemple absence d'un, deux ou trois jours, et la période maximale, si elle existe, pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle, par exemple un mois, deux mois ou un an.

Type(s) de données compilées

Type(s) de données compilées à partir des informations déclarées sur les lésions professionnelles, selon les sous-titres suivants:

- caractéristiques personnelles des personnes blessées:* par exemple âge, sexe, profession, ancienneté;
- temps de travail perdu:* nombre de jours d'absence du travail à cause de la lésion;
- caractéristiques des accidents:* par exemple heure, jour de la semaine, type d'accident, agent matériel lié à l'accident;
- caractéristiques des lésions:* par exemple nature de la lésion, siège de la lésion, gravité de la lésion;
- caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail:* par exemple activité économique, secteur, type de lieu, nombre de travailleurs;

f) *autres caractéristiques:* par exemple région.

Mesure du temps de travail perdu

Unité de mesure utilisée, par exemple jour de travail ou jour civil. Si, outre les cas d'incapacité temporaire de travail, le temps de travail perdu est estimé ou mesuré pour les cas d'incapacité permanente de travail ou de décès. Lorsque c'est pertinent, méthode utilisée pour mesurer le temps de travail pour chacune de ces catégories ainsi que la considération des absences temporaires inférieures à un jour pour soins médicaux.

Classifications

Types et détails des classifications utilisées dans les statistiques nationales ainsi que classifications croisées.

a) *accidents mortels ou non mortels;*

b) *degré d'invalidité;*

c) *activité économique;*

d) *profession;*

e) *type de lésion;*

f) *cause de l'accident;*

g) *durée d'absence du travail;*

h) *caractéristiques des travailleurs;*

i) *caractéristiques des accidents;*

j) *caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail;*

k) *autres caractéristiques.*

Période de référence

La ou les périodes pour lesquelles les statistiques sont compilées, par exemple mois, trimestre ou année. La période dans laquelle figure la lésion professionnelle: période au cours de laquelle l'accident s'est produit, au cours de laquelle la lésion a été déclarée ou a donné lieu au versement de la première indemnisation. La (ou les) période(s) dans laquelle (ou lesquelles) figure le temps de travail perdu: période au cours de laquelle l'accident s'est produit, chacune des périodes au cours desquelles le temps de travail a été perdu ou la période au cours de laquelle la personne a repris son travail.

Estimations

Les types d'estimations faits sur la base des données compilées: totaux, moyennes, distributions en pourcentage et taux de lésions ainsi que les méthodes de calcul.

Historique des statistiques

L'origine des séries, y compris la date de première compilation et les objectifs originaux de la compilation des données. La date et la nature de tout changement important intervenu (exemple: dans la portée des statistiques, les classifications ou les concepts utilisés).

Documentation

Séries disponibles: liste des séries importantes apparaissant dans les publications nationales.

Références bibliographiques: titres des publications nationales dans lesquelles paraissent les statistiques et de celles fournissant des informations méthodologiques. Si toutes les données compilées sont publiées et si des extraits sont disponibles sous forme imprimée ou sur disquette, etc.

Données publiées par le BIT: types de données communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*.

Critères de protection: toute restriction quant à la publication ou à la divulgation des données, généralement sous la forme de réglementations sur la confidentialité.

Normes internationales

Normes ou directives statistiques internationales prises en compte, si tel est le cas, lors de l'élaboration ou de la révision du système de collecte et de compilation des statistiques. Organisations d'employeurs et de travailleurs consultées à cet effet.

Méthode de collecte des données

Les procédures et l'organisation de la collecte des données. Toute obligation légale de déclarer les lésions professionnelles. Les méthodes de déclaration. Les types de données déclarés. Les méthodes d'enquête utilisés. Tout changement prévu au cours des prochaines années.

Informations supplémentaires

Autres sources nationales de données sur les lésions professionnelles pouvant compléter la source décrite dans ce chapitre.